

# A LA RECHERCHE DE 30 FAMILLES D'ACCUEIL...

Notre canton manque cruellement de familles pour accueillir des enfants retirés à leurs parents. PAR JEAN-NOËL TALLAGNON

CHACQUE ANNÉE, ENVIRON 125 ENFANTS doivent être placés dans des foyers ou, mieux, dans des «familles d'accueil avec hébergement» (FAH). Parfois, le placement est ordonné par la justice dès la naissance, les parents manifestant par exemple des troubles psychiatriques ou de graves addictions. Une fois établie cette incapacité à s'occuper de leur bébé, c'est à la société de prendre le relais. Mais voilà, Genève manque cruellement de familles d'accueil. «Nous avons besoin de 30 nouvelles familles», précise Stéphane Montfort, directeur adjoint à la Direction générale de l'Office de la jeunesse (OJ) du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP). Le secteur de l'Evaluation des lieux de placement (ELP) de l'OJ, autorité responsable du recrutement et de la délivrance des autorisations, est loin d'atteindre ce chiffre. Conséquence: régulièrement, des nouveaux nés attendent une solution de placement à la maternité des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

En l'absence de famille d'accueil, les nourrissons sont pris en charge par le foyer d'urgence «Piccolo» de la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ). Le séjour est défini comme transitoire et ne doit en principe pas excéder les trois mois. Le foyer dispose d'une douzaine de places. Or, chaque année, l'ELP traite 28 demandes de placement de bébés et enfants de moins de 4 ans. Concrètement, «Piccolo» ne dispose plus de suffisamment de places et la durée des séjours s'allonge. Que faire? Augmenter sa capacité d'accueil? «Pour les enfants de moins de 2 ans, le foyer n'est pas indiqué», tranche Stéphane Montfort. Dans son développement, un enfant a besoin de personnes de référence pour s'occuper de lui, de repères permanents. Le foyer est prévu pour l'urgence. Il ne peut remplacer une famille.

## Un engagement social concret

Et quelles familles! «Une famille d'accueil, c'est une famille portes ouvertes», loue Mireille Chervaz Dramé, responsable de l'ELP. La famille s'ouvre à

un enfant qui a besoin de stabilité. Elle lui procure une expérience qui construit sa vie. L'ouverture doit être totale puisque – en théorie – la durée du placement se fait sur le long terme. Si les parents retrouvent la capacité de s'occuper de leur enfant, le Tribunal tutélaire peut décider de son retour avec eux. Dans les faits, selon Stéphane Montfort, pour un enfant placé actuellement, la probabilité qu'il ne retourne pas dans sa famille d'origine avant la majorité est de 85%. Ce chiffre explique d'ailleurs la baisse du nombre de familles d'accueil constaté dans le canton. «Une famille avec un enfant placé, c'est en quelque sorte une famille perdue», résume Stéphane Montfort puisqu'elle ne sera plus disponible à moyen, voire à long terme.

Clémence\*, son mari et ses trois enfants se sont lancés voici déjà sept ans en accueillant Oriana\* qui n'avait alors que deux mois. «Au départ, nous avons entamé des démarches dans le but d'adopter un enfant», précise Clémence. Les collaborateurs-trice-s de l'ELP leur ont parlé de l'accueil. En sortant de la première séance d'information, Clémence et son mari se sont dit: «C'est ça.» Et le couple a proposé cette possibilité à ses enfants. Les réactions de l'entourage furent mitigées: «Pourquoi s'investir pour un enfant qui va vous être retiré un jour?» La réponse a été fournie par l'implication de toute la famille dans le projet. «Un engagement social concret», comme le définit Clémence.

## Les trous dans le tricot

Oriana a pris sa place, cadette d'une fratrie d'accueil âgée de 7 à 13 ans (deux sœurs et un frère). La première année, la «mère biologique» pouvait lui rendre visite deux fois par semaine dans sa nouvelle famille. Puis ces rencontres se sont déroulées dans un lieu externe.

D'une manière générale, le Tribunal essaie en effet de préserver les liens avec la famille d'origine. «Ce lien est souvent délicat à gérer même si la visite est

## EN CHIFFRES

A Genève, environ cent enfants vivent dans une centaine de familles d'accueil tandis qu'en moyenne, par année, 320 sont en institution genevoise d'éducation spécialisée. Chaque année, l'ELP traite 125 demandes de placement dont 28 concernent des enfants âgés de moins de 4 ans.

Dans le même temps, seulement une quinzaine d'évaluations de familles d'accueil candidates aboutissent favorablement.



médiatisée dans un Point rencontre», reconnaît Stéphane Montfort à l'Office de la jeunesse. Clémence ne cache pas la difficulté pour la famille de gérer cette relation. Comment garder la bonne distance? Comment se positionner sans provoquer un conflit de loyauté chez l'enfant? «L'enfant a ces deux liens, l'un avec sa famille d'origine, l'autre avec celle qui l'accueille. Il doit tricoter sa vie avec ces deux liens. A nous de faire en sorte qu'il y ait le moins possible de trous dans son tricot», représente la mère d'accueil.

L'enfant peut manifester une profonde détresse par ses comportements et ses mots. Des professionnels – par exemple un psychologue – peuvent l'accompagner pour qu'il puisse plus facilement se confier.

#### «Je tire mon chapeau»

«Quand on devient famille d'accueil, il faut absolument être entouré. C'est un gros investissement d'un point affectif. C'est primordial d'avoir un lieu pour s'exprimer», conseille Clémence. D'abord, il y a l'Évaluation des lieux de placement (ELP): «Je tire mon chapeau aux évaluatrices de l'ELP. Elles sont d'une grande écoute.» Et, parallèlement, il y a l'Association genevoise des familles d'accueil avec hébergement (AGFAH – [www.agfah.ch](http://www.agfah.ch)) où cha-

cun et chacun peut partager ses expériences et s'informer. Des conférences sont notamment organisées afin de comprendre les étapes qui construisent un jeune.

Devenir famille d'accueil implique aussi une question de moyens. Il faut de la place. Il faut du temps, même s'il est possible d'inscrire un bébé à la crèche. Face aux contingences de la vie quotidienne, le temps passé avec ses propres enfants permet de garder la tête froide. Face aux questions d'éducation, aux doutes et aux remises en question.

D'après les chiffres de l'OJ, 160 personnes à Genève sont actuellement titulaires d'une autorisation pour entamer une procédure d'adoption, alors que seulement une vingtaine d'enfants sont effectivement adoptés chaque année. Sur la base de son expérience, Clémence recommanderait-elle pour autant l'accueil en place de l'adoption? «Être famille d'accueil sans avoir d'enfant est délicat. Avec nos enfants, une sorte de pérennité nous habite en tant que parents, nous avons envie de transmettre quelque chose. En tant que famille d'accueil, chacun arrive avec sa propre histoire. Notre rôle est de partager des valeurs.» ■

\* Prénoms fictifs

Lire aussi en page 21 ►

Régulièrement, des nouveau-nés attendent une solution de placement à la maternité des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

Photo: F. Grobet

# COMMENT DEVENIR FAMILLE D'ACCUEIL?

Une procédure préalable vise à garantir que l'enfant placé bénéficiera de soins, d'une éducation et d'une formation adéquate. PAR JEAN-NOËL TALLAGNON

TOUT PEUT COMMENCER par un coup de téléphone au secteur Evaluation des lieux de placement (ELP) de l'OJ. Premier échange d'informations suite auquel il faudra reprendre contact en vue d'une invitation à une séance d'information. Les différentes étapes du processus d'accueil sont présentées. Des parents d'accueil en activité viennent témoigner.

Au terme de cette séance, les candidat-e-s reçoivent une «Requête en vue de l'accueil d'enfants et d'adolescents avec hébergement» qui, une fois signée et retournée, ouvre formellement la procédure d'évaluation. Cette procédure, en vertu de l'Ordonnance fédérale réglant le placement d'enfants (OPEE), vise à évaluer «les qualités personnelles, les aptitudes éducatives et l'état de santé ainsi que les conditions de logement» des futures familles d'accueil.

## Entretiens

Dans un premier temps, l'ELP estime la situation des candidat-e-s sur un plan administratif et financier. Elle s'assure également de leur «bonne moralité». Cette étape de vérification administrative passée, des entretiens sont organisés. Il s'agit alors de comprendre les motivations, de mettre en évidence les ressources et les limites de la famille candidate et de définir le profil d'enfant qui conviendrait le mieux. L'évaluation se déroule à partir de plusieurs entretiens, dont un au domicile.

Le premier a toujours lieu dans les bureaux de l'ELP. Il comporte encore une part d'information et se centre principalement sur les motivations et la compréhension du projet d'accueil.

Les entretiens suivants permettent d'aborder des questions plus personnelles comme l'histoire familiale, le style éducatif, les valeurs, le modèle de famille et les disponibilités, la capacité à collaborer avec les différents partenaires concernés par le placement familial.



L'entretien à domicile permet de rencontrer – s'il y en a – les enfants dans leur environnement, de les entendre par rapport au projet d'accueil. Il permet également de voir l'espace destiné à l'enfant qui viendrait en accueil. Il n'est pas nécessaire qu'il dispose d'une chambre individuelle mais au moins d'un espace personnel qu'il pourra investir.

## Première rencontre

Par ailleurs, les parents d'accueil ainsi que les enfants majeurs de la famille doivent passer une visite médicale. Au terme de cette procédure, si elle aboutit positivement, un accord de collaboration est délivré en principe pour 5 ans.

Plus tard, lorsque la famille sera pressentie pour un enfant précis, après réflexion et accord, se tiendra une séance avec l'assistant-e social-e du service placeur. Une entrevue sera ensuite organisée avec les parents de l'enfant, les personnes qui en prennent soin et des représentant-e-s de l'ELP. Ce n'est qu'au terme de cette rencontre que la famille d'accueil fera part de sa décision. Si elle est positive, ce sera le moment de la première rencontre avec l'enfant. ■

*Référence: Brochure «Devenir famille d'accueil – Un enfant pour un temps, un lien pour la vie...», disponible auprès du secteur Evaluation des lieux de placement – ELP de l'OJ.*

**Famille d'accueil:**  
un engagement social concret.  
Photo: F. Grobet

## CONTACT

ELP – Accueil et placement familial avec hébergement  
Rue des Granges 7, 1204 Genève  
Tél. 022 546 10 40  
E-Mail: autorisation-accueil-enfants@etat.ge.ch

Horaires: du lundi au vendredi,  
9h-12h et 14h-17h

[www.ge.ch/structures\\_accueil/](http://www.ge.ch/structures_accueil/)